

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 7 mars 2011, à vingt heures au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie, messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Michel Hamelin, Claude Monière, François Thibault, et Jean-Claude Raymond sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est également présent monsieur Marco Pilon, FCGA, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

11-03-29

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011
4. Période de questions
5. Correspondance
6. Rapports
 - 6.1 Service d'incendie
 - 6.2 Aménagement, zonage et urbanisme
 - 6.3 Directeur général
 - 6.4 Maire
 - 6.5 Conseillers
7. Résolutions
 - 7.1 Demandes d'appui financier
 - Pré-maternelle Passe-Partout
 - Syndicat des agricultrices de Val-Jean (Gala Hommage)
 - Actions-Familles (commandite journal)
 - 7.2 Dépenses de février 2011
 - 7.3 Radiation avis d'expropriation
 - 7.4 Budget 2011 OMH de Saint-Urbain-Premier
 - 7.5 Clinique de vaccination contre la rage
 - 7.6 Entente annuelle - Technisécur
 - 7.7 Demande de dérogation mineure 11-01
 - 7.8 Contrôleur d'épandage de sel
 - 7.9 Marquage route 205
 - 7.10 Réparation de pompe à PP4
8. Avis de motion
 - 8.1 Projet de règlement sur l'interdiction des chiens sur les propriétés municipales
 - 8.2 Projet de règlement RMH-001 – Règlement municipal harmonisé portant sur la circulation de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier
 - 8.3 Projet de règlement RMH-002 – Règlement municipal harmonisé portant sur les colporteurs de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier
 - 8.4 Projet de règlement RMH-003 – Règlement municipal harmonisé portant sur les nuisances de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier
 - 8.5 Projet de règlement RMH-004 – Règlement municipal harmonisé portant sur la sécurité, la paix et l'ordre de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier
 - 8.6 Projet de règlement RMH-005 – Règlement municipal harmonisé portant sur le stationnement de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier
 - 8.7 Projet de règlement RMH-006 – Règlement municipal harmonisé portant sur les systèmes d'alarme de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier
 - 8.8 Projet de règlement RMH-007 – Règlement municipal harmonisé portant sur les ventes de garage et ventes temporaires de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier
9. Varia
10. Levée de la séance

ADOPTÉ

11-03-30

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011 tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. Période de questions

Un citoyen mentionne un problème de trou et de chaussée cahoteuse dans le haut du rang Double. Il demande également où en sont les dossiers d'internet haute vitesse et du projet de la bibliothèque.

Un citoyen mentionne qu'un affaissement est présent au centre du chemin des Écossais. De la poussière de roche y a été déposée la semaine dernière.

Un citoyen demande où en est le conseil dans sa démarche de réglementation des matières résiduelles fertilisantes

Un citoyen s'informe sur le processus de mise à jour du rôle d'évaluation et fait part de problèmes qu'il a eus avec l'évaluateur suite à la réception de son avis d'évaluation. Il demande aussi si les ordres du jour des séances du conseil peuvent être disponibles sur internet.

5. Liste de la correspondance

La liste de la correspondance est déposée.

6. Rapports

6.1 Service d'incendie

Le conseiller Sylvain Mallette présente un bref rapport des activités du service.

6.2 Aménagement, zonage et urbanisme

Un rapport de l'inspecteur est déposé.

6.3 Directeur général

Le rapport des activités du directeur général depuis la dernière séance du conseil est déposé.

6.4 Maire

Monsieur le maire, Réjean Beaulieu, présente son rapport des activités depuis la dernière séance du conseil.

6.5 Conseillers

Les conseillers présentent les informations relativement aux comités ou secteurs d'activités dont ils sont responsables.

7. Résolutions

7.1 Demandes d'appui financier

11-03-31

Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De répondre aux demandes d'appui financier de la façon suivante :

- Pré-maternelle Passe-Partout : reporté
- Syndicat des agricultrices de Val-Jean : 200.00 \$
- Actions-Familles (commandite journal) : 65.00 \$

ADOPTÉ

7.2 Dépenses de février 2011

11-03-32

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que les dépenses pour la période du 8 février au 7 mars 2011, d'un montant total de 135 869.32 \$ sont adoptées et peuvent être payées. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin.

ADOPTÉ

7.3 Radiation avis d'expropriation

11-03-33

Il est proposé par monsieur le maire Réjean Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De procéder à la radiation de l'avis d'expropriation inscrit par la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, le 16 mai 2008, sous le numéro 15 204 650 ainsi que l'avis de transfert inscrit sur le même lot par la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, le 13 juin 2008, sous le numéro 15 307 794 affectant un lot appartenant à M. Raymond Bourdon, et ce, conformément au jugement de désistement rendu par le Tribunal administratif du Québec, le 8 février 2011.

D'autoriser le directeur général à signer tout consentement à radiation à cet effet.

ADOPTÉ

7.4 Budget 2011 OMH de Saint-Urbain-Premier

11-03-34

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'accepter le budget 2011 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Urbain-Premier tel que présenté et d'effectuer le paiement de la quote-part de la municipalité au montant de 3 760 \$.

ADOPTÉ

7.5 Clinique de vaccination contre la rage

11-03-35

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Raymond

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De tenir une clinique de vaccination contre la rage pour les animaux de compagnie le samedi 30 avril 2011 de 10h00 à midi à la caserne des pompiers de Saint-Urbain-Premier. Le Dr Suzanne Marcil, médecin-vétérinaire offrira le service de vaccination et les utilisateurs paieront directement le Dr Marcil.

ADOPTÉ

7.6 Entente annuelle Technisécur

11-03-36

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'autoriser le directeur général à signer le renouvellement de l'entente avec la centrale d'alarme « Technisécur Électronique » pour le centre municipal et la caserne d'incendie pour un montant de 205.07 \$, taxes incluses, pour chacun des endroits.

ADOPTÉ

7.7 Demande de dérogation mineure 11-01

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le 4 novembre 2002, le règlement de zonage no. 204-02 et qu'il est entré en vigueur le 8 janvier 2003;

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire agrandir le bâtiment principal (École St-Urbain) situé au 9, rue de l'École à l'intérieur de la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 32 du règlement de zonage # 204-02 prévoit une marge de recul avant pour cette zone P-1 de 7,5 mètres et qu'aucune construction n'y est autorisée;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a pris connaissance de la demande et des documents déposés par le requérant;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

11-03-37

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'autoriser une dérogation mineure pour l'implantation de l'agrandissement du bâtiment principal (École St-Urbain, lot 102-2) dans la marge de recul avant prescrite jusqu'à 5,1 mètres de la limite de lot avant.

ADOPTÉ

7.8 Contrôleur d'épandage de sel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a procédé à l'acquisition d'un appareil de contrôle de l'épandage du sel et, avec le consentement de l'entrepreneur, l'a installé sur son camion de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE le but de cet équipement était d'aider l'entrepreneur dans ses opérations de déglacage afin de mieux contrôler la quantité de sel épandue et ainsi générer des économies pour la municipalité et limiter les impacts sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE certains problèmes d'origine mécanique font que l'appareil ne fonctionne pas adéquatement;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur de l'équipement a validé le fonctionnement de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE malgré son consentement, l'entrepreneur ne démontre pas de volonté de l'utiliser à son propre bénéfice;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a facturé la Municipalité de Saint-Urbain-Premier pour un montant de 807.05 \$ pour des travaux qui dit avoir effectué en raison de la présence du contrôleur et qui ont été fait sans l'autorisation de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

11-03-38

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De faire retirer dès que possible le contrôleur d'épandage propriété de la municipalité sur le camion de l'entrepreneur par l'entreprise W. Coté et fils Ltée et de remettre le camion dans le même état qu'avant l'installation du contrôleur.

De ne pas payer le montant de 807.05 \$ réclamé par l'entrepreneur.

ADOPTÉ

7.9 Marquage route 205

CONSIDÉRANT QUE le marquage effectué l'an passé sur la partie de la route 205 traversant le village ne rencontre pas nos objectifs de diminution de la vitesse;

CONSIDÉRANT QUE la ligne de rive du côté nord de la route est vraiment trop proche du trottoir et que cette situation pose un problème de sécurité pour les piétons;

11-03-39

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De demander au Ministère des transports du Québec de revoir le plan de marquage de façon à éloigner le plus possible du trottoir la ligne de rive et de créer un effet de rétrécissement de la route avec le marquage traversant le village.

ADOPTÉ

7.10 Réparation pompe PP4

11-03-40

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De procéder à la réparation de la pompe défectueuse au poste de pompage #4, dès la réception d'un avis à cet effet des Consultants LBCD. Cette réparation sera effectuée par Global Électro-mécanique au coût de 1 759.97 \$ taxes incluses.

8. Avis de motion

8.1 Projet de règlement sur l'interdiction des chiens sur les propriétés municipales

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Hamelin, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement visant à interdire la présence de chiens dans les parcs municipaux.

8.2 Projet de règlement RMH-001 – Règlement municipal harmonisé portant sur la circulation de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier

Un avis de motion est donné par monsieur le maire Réjean Beaulieu, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement municipal harmonisé portant sur la circulation.

8.3 Projet de règlement RMH-002 – Règlement municipal harmonisé portant sur les colporteurs de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement municipal harmonisé portant sur les colporteurs.

8.4 Projet de règlement RMH-003 – Règlement municipal harmonisé portant sur les nuisances de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement municipal harmonisé portant sur les nuisances.

8.5 Projet de règlement RMH-004 – Règlement municipal harmonisé portant sur la sécurité, la paix et l'ordre de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Claude Raymond, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement municipal harmonisé portant sur la sécurité, la paix et l'ordre.

8.6 Projet de règlement RMH-005 – Règlement municipal harmonisé portant sur le stationnement de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude Monière, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement municipal harmonisé portant sur le stationnement.

8.7 Projet de règlement RMH-006 – Règlement municipal harmonisé portant sur les systèmes d’alarme de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Thibault, qu’à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement municipal harmonisé portant sur les systèmes d’alarme.

8.8 Projet de règlement RMH-007 – Règlement municipal harmonisé portant sur les ventes de garage et ventes temporaires de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier

Un avis de motion est donné par monsieur le maire Réjean Beaulieu, qu’à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement municipal harmonisé portant sur les ventes de garage et ventes temporaires.

9. Varia

10. Levée de la séance

Tous les sujets à l’ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21H44.

Réjean Beaulieu, maire

Marco Pilon, FCGA, directeur général